



**BUREAU COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 3 DECEMBRE 2024 À 18H00**

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

Présents :

1	AIX-LES-BAINS	BERETTI Renaud	Pouvoir de Michel FRUGIER
2	AIX-LES-BAINS	GUIGUE Thibaut	
3	AIX-LES-BAINS	MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	
4	BOURDEAU	DRIVET Jean-Marc	Pouvoir de Nathalie FONTAINE
5	BRISON SAINT INNOCENT	CROZE Jean-Claude	
6	CONJUX	SAVIGNAC Claude	
7	DRUMETTAZ-CLARAFOND	BEAUX-SPEYSER Danièle	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
8	ENTRELACS	BRAISSAND Jean-François	
9	GRESY-SUR-AIX	MAITRE Florian	
10	LA BIOLLE	NOVELLI Julie	
11	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	MORIN Bruno	
12	LE BOURGET DU LAC	MERCAT Nicolas	
13	LE BOURGET DU LAC	SIMONIAN Edouard	
14	MOTZ	CLERC Daniel	Pouvoir de Manuel ARRAGAIN
15	MOUXY	PERSON Armelle	
16	PUGNY-CHATENOD	CROUZEVALLE Bruno	
17	RUFFIEUX	ROGNARD Olivier	
18	SAINT OFFENGE	GELLOZ Bernard	
19	SAINT OURS	ALLARD Louis	
20	SAINT PIERRE DE CURTILLE	DILLENSCHNEIDER Gérard	
21	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	TOUGNE-PICAZO Brigitte	
22	TRESSERVE	LOISEAU Jean-Claude	
23	TREVIGNIN	CHAPUIS Nicolas	
24	VIVIERS-DU-LAC	AGUETTAZ Robert	
25	VOGLANS	MERCIER Yves	

22 communes présentes

Absents excusés :

LE MONTCEL HUYNH Antoine

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 26 novembre 2024, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 8 projets de délibérations.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 25 présents et 4 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 5 Année : 2024
Exécutoire le : 11 DEC. 2024
Publiée/Notifiée le : 11 DEC. 2024
Visée le : 10 DEC. 2024

PATRIMOINE Poste d'économe de flux - Demande de subvention

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de la sobriété énergétique, le suivi et la gestion de l'ensemble de nos consommations de fluides devient primordial.

Le recrutement d'un poste d'Econome de Flux vise à rendre opérationnelle la politique énergétique et à travailler spécifiquement sur la rénovation énergétique du patrimoine tertiaire public. Il apporte des préconisations concrètes afin d'aider la collectivité à réaliser des économies d'énergie.

Monsieur le Président rappelle que la création du poste d'économe de flux a été validé en Conseil du 12 novembre dernier, sous la forme d'un contrat de projet sur 2 ans.

Le coût total du poste est estimé pour l'année 2025 à 65 000 € (salaire annuel brut chargé). Il est proposé de demander au Département une subvention, au titre du Contrat Départemental de la Savoie, à hauteur de 40% du montant (soit 26 000 €).

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à déposer une demande de subvention auprès du Département, et auprès de tout autre organisme susceptible de financer le poste.

Les crédits sont inscrits au budget principal de Grand Lac, au chapitre 012.

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE Monsieur le Président à déposer les demandes de subvention auprès du Département de la Savoie et auprès de tout organisme susceptible de financer le poste.

Aix-les-Bains, le 3 décembre 2024,

Le Président,
Renaud BERETTI

La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI

- Délégués en exercice : 33
- Présents : 25
- Présents et représentés : 29
- Votants : 29
- Pour : 29
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Délibération 5 : Poste d'économiseur de flux - Demande de subvention -

Date de transmission de l'acte : 10/12/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 10/12/2024

Numéro de l'acte : d5237 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20241203-d5237-DE

Date de décision : 03/12/2024

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.1. Demandes de subventions